

> LES DISCOURS MÉDIATIQUES AFRICAINS EN CONFRONTATION

MARIE FIERENS

Centre de recherche en information et communication

Université libre de Bruxelles, Belgique

B-1050

marie.fierens@ulb.ac.be

L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES IVOIRIENS : UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE ET SEGMENTÉE

Résumé. — En juillet 2010, les journalistes ivoiriens évoquent le cas de trois de leurs confrères du *Nouveau Courrier* emprisonnés pour vol de documents officiels. L'analyse des articles de presse relatifs à cette affaire, issus de deux quotidiens privés (*Notre Voie* et *Le Patriote*) et du quotidien public (*Fraternité Matin*), révèle la façon dont les journalistes ivoiriens d'Abidjan perçoivent leur identité professionnelle, la construisent et en proposent une certaine image. La détention des trois journalistes génère une mobilisation qui rassemble leurs confrères de toute obédience politique. Cette situation contraste avec l'antagonisme des points de vue habituellement exprimés par chaque organe de presse, selon le parti auquel il est « adossé ». Cependant, l'affaire révèle également les contraintes liées à l'exercice du journalisme et la façon dont il continue d'être affecté par le contexte socio-historique qui l'a vu (re)naître lors du « printemps de la presse » de 1990. L'étude du corpus (articles de presse du 13 au 30 juillet 2010) est mise en perspective par des entretiens menés en 2010 et 2012 auprès de journalistes des trois organes de presse, lors de recherches de terrain.

Mots clés. — Côte d'Ivoire, discours, identité professionnelle, journalisme, *Nouveau Courrier*, presse écrite.

En juillet 2010, le quotidien *Le Nouveau Courrier* publie les résultats d'une enquête sur de présumées malversations relatives à la filière café-cacao en Côte d'Ivoire. Suite à la parution de ces informations, trois journalistes de la rédaction sont privés de liberté du 13 au 26 juillet. Leur détention génère une mobilisation de la part de leurs confrères de toute obédience politique. Cette situation contraste avec l'antagonisme des points de vue habituellement exprimés par chaque organe de presse, selon le parti auquel il est « adossé ». Par leur prise de position, les journaux affichent une certaine vision du métier. Partant des points de vue relatifs à cette affaire exprimés par les journalistes ivoiriens, entre le 13 et le 30 juillet 2010, dans deux journaux privés – *Le Patriote*¹ et *Notre Voie*² – et dans le quotidien public – *Fraternité Matin*³ –, l'analyse se penche sur la façon dont ils perçoivent leur identité professionnelle, la construisent et en proposent une certaine image.

Dans une perspective interactionniste, la profession de journaliste est considérée comme un processus dynamique, héritier d'une histoire et sujet à des variations selon, notamment, ses modes de construction et de légitimation (Lucas, Dubar, 1994 : 20). L'article s'emploie donc à analyser le contenu des journaux au regard de l'histoire propre de chaque média, d'une part, et à tenir compte de la place que ces médias occupent dans le contexte politique de 2010, d'autre part. L'analyse postule également que les journalistes s'identifient de manière individuelle à la profession (Lemieux, 2010) et participent, de cette façon, à en définir les contours. L'étude du corpus est dès lors mise en perspective par des entretiens menés auprès des journalistes des trois organes de presse, lors de recherches de terrain, en 2010 et en 2012.

Les journaux ivoiriens : une histoire porteuse de sens

Même si elle peut paraître descriptive, il est difficile de faire l'impasse sur une courte présentation de l'histoire et de la situation actuelle des journaux susmentionnés. En effet, l'analyse de leur raison d'être et de leur objectif est une des clés de compréhension indispensables pour qui veut saisir la portée de leur contenu. Elle permet d'éclairer les discours véhiculés par les différents médias.

Fraternité Matin, le journal public de Côte d'Ivoire, voit le jour en 1964, dans le contexte du parti unique. De 1960 à 1990, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) du président Houphouët-Boigny est le seul parti du pays. Le quotidien est alors destiné à expliquer la politique gouvernementale du chef de l'État (Tudesq, 1995 : 64 et 1998a : 104). À cette époque, les journalistes de *Fraternité Matin* sont des fonctionnaires (Perret, 2005 : 32) et le parti mène une politique de

¹ 2 caricatures, 38 articles sur le sujet, dont 25 directement référencés dans la présente contribution.

² 11 articles sur le sujet, dont 6 directement référencés dans la présente contribution.

³ 22 articles sur le sujet, dont 12 directement référencés dans la présente contribution.

construction nationale à laquelle les médias doivent participer (Diabi, 2000 : 247). La contestation politique au sein du quotidien est donc nulle⁴. C'est seulement en 1990, dans un contexte de crise sociale et politique, que Félix Houphouët-Boigny rétablit le multipartisme prévu dans la Constitution. De nombreux partis sont officiellement reconnus, ainsi que leur organe de presse (Tudesq, 1995 : 171 et 1998a : 146-147). Les nouveaux journaux privés sont souvent proches des partis politiques d'opposition (Bailly, 1995 : 179-194 ; Tudesq, 1998a : 147). C'est ce que l'on a appelé le « printemps de la presse ». Les deux quotidiens privés analysés, *Le Patriote* et *Notre Voie*, naissent à cette époque. Ils font partie des nouveaux concurrents de *Fraternité Matin*.

Lors de l'émergence de cette nouvelle presse, le tirage du journal public diminue, mais il reste – et c'est toujours le cas actuellement – le journal de référence en Côte d'Ivoire⁵ (Daubert, 2009 : 120). Depuis 1990, *Fraternité Matin* soutient la politique gouvernementale, selon le parti au pouvoir. Les employés ne sont plus des fonctionnaires (Zio, Lemoine-Minery, 2001 : 9), mais l'État nomme toujours le directeur général du journal⁶.

Le quotidien privé *Le Patriote* a été fondé en 1991 par Hamed Bakayoko, un membre du Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire (RDR). À l'époque, l'objectif du *Patriote* consistait à soutenir le Premier ministre⁷, Alassane Ouattara, RDR également, dans le contexte de la guerre de succession (Le Pape et Vidal, 2002) survenue quelques années avant le décès de Félix Houphouët-Boigny, en décembre 1993. La publication est un journal d'opposition au moment de l'affaire des trois journalistes emprisonnés⁸. C'est un journal « vert », proche du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), dont le RDR fait partie.

Notre Voie, initialement *La Voie* (Toppe, 2011 : 64)⁹, a été créé en 1991 par le groupe du *Nouvel Horizon* (Tudesq, 1998b : 83). Le journal privé est adossé au Front populaire ivoirien (FPI), également parti d'opposition dans les années 1990.

⁴ Eugène Dié Kacou, président du Conseil national de la presse (CNP) à l'époque de l'affaire des trois journalistes emprisonnés, entretien personnel, 18 novembre 2010, Abidjan.

⁵ Le tirage passe de 88 000 exemplaires en 1986 à 50 000 exemplaires en 1990-1992.

⁶ Michel Koffi, rédacteur en chef du quotidien *Fraternité Matin*, entretien personnel, 8 août 2012, Abidjan.

⁷ Inza Kigbafory, journaliste au quotidien *Le Patriote*, entretien personnel, 18 juillet 2012, Abidjan et Yacouba Sangare, journaliste au quotidien *Le Patriote*, entretien personnel, 20 juillet 2012, Abidjan.

⁸ Emmanuel Koré, rédacteur en chef du quotidien *Le Patriote*, entretien personnel, 8 août 2012, Abidjan. Avec les élections de novembre 2010 qui ont porté Alassane Ouattara à la tête de l'État, *Le Patriote* est passé du statut de journal d'opposition à celui de journal pro-gouvernemental.

⁹ *Notre Voie* succède à *La Voie* en 1998.

Ses propriétaires sont des proches de Laurent Gbagbo¹⁰. C'est donc un journal « bleu ». Il devient un journal pro-gouvernemental en 2000, lorsque Laurent Gbagbo accède à la présidence, et le reste durant 10 ans¹¹.

Enfin, *Le Nouveau Courrier* a été lancé en 2010. Il est l'héritier du *Courrier d'Abidjan*, créé le 26 décembre 2003. Il se veut un journal d'investigation (*nouveaucourrier.net*). Son fondateur, Théophile Kouamouo – une des trois personnes emprisonnées –, est journaliste en Côte d'Ivoire depuis 2002 et définit son quotidien comme un journal « bleu », proche de Laurent Gbagbo (*nouveaucourrier.net*, 3/06/2011).

Selon Moussa Zio ([s.d.] : 2), spécialiste de la presse ivoirienne, les journaux d'aujourd'hui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui ont émergé lors de la libéralisation de 1990 : « Les journaux dits libres du printemps de la presse des années 1990 s'enracinent dans le parti pris politique. C'est une presse de combat. Principalement. En épousant les antagonismes et les divisions de la classe politique, elle se fait la vitrine des crises qui la secouent et déchirent tout le pays, en même temps qu'elle en est l'instrument ». En effet, les journaux ivoiriens sont les relais d'invectives entre différentes tendances politiques. Plus les tensions politiques se font sentir, moins le sentiment de confraternité est palpable (Zio, Lemoine-Minery, 2001 : 10). Dans le contexte de la campagne présidentielle, la défense des journalistes emprisonnés contredit-elle ce constat ?

« L'affaire » : un révélateur du processus d'identification professionnelle

Le mardi 13 juillet 2010, Théophile Kouamouo, Stéphane Guédé Bahi et Saint-Claver Oula, tous trois journalistes du quotidien *Le Nouveau Courrier*, publient les résultats d'une enquête judiciaire relative à des malversations dans la filière café-cacao. Selon le procureur Raymond Tchimou en charge du dossier, ce document est couvert par le secret de l'instruction. Il exige que les journalistes dévoilent leur source d'information. Ceux-ci refusent, invoquant « la déontologie de leur métier » (*Notre Voie*, 15/07/2010). Ils sont alors accusés de « vol de documents administratifs ». Les trois journalistes sont incarcérés à la prison du Plateau, à Abidjan, du 13 au 16 juillet 2010. Ils sont ensuite détenus à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) jusqu'au 26 juillet, date de leur libération. Au moment de l'affaire, Laurent Gbagbo est président de la Côte d'Ivoire depuis 2000. La campagne électorale bat son plein. Le premier tour de l'élection

¹⁰ Abdoulaye Villard Sanogo, directeur de rédaction du quotidien *Notre Voie*, entretien personnel, 17 juillet 2012, Abidjan et Adjé Augustin Kouyo, rédacteur en chef du quotidien *Notre Voie*, entretien personnel, 26 juillet 2012, Abidjan.

¹¹ Lorsque Laurent Gbagbo perd les élections en novembre 2010, *Notre Voie* retrouve son statut de publication de l'opposition.

présidentielle doit se tenir seulement trois mois plus tard, le 31 octobre 2010¹². Dans ce contexte, la mobilisation professionnelle relative à l'affaire du *Nouveau Courrier* sert de catalyseur et fait émerger un positionnement identitaire de la part des journalistes ivoiriens. Cette prise de position reflète tant l'histoire de la presse écrite du pays que le contexte politique dans lequel elle s'inscrit alors.

Des contenus apparemment similaires, des enjeux propres à chaque média

Afin de comprendre le sens des messages véhiculés par la presse ivoirienne, une approche comparée est privilégiée. Les éléments du corpus sont regroupés en quatre thématiques : la présentation des faits relatifs à l'affaire des trois journalistes du *Nouveau Courrier* ; la façon dont la mobilisation professionnelle est couverte par la presse ; le rôle attribué aux journalistes par les trois publications, et la manière dont elles présentent Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo.

L'affaire du *Nouveau Courrier*

Logiquement, *Fraternité Matin*, *Le Patriote* et *Notre Voie* commencent par présenter l'affaire à leurs lecteurs. D'emblée, *Le Patriote* affiche une position claire : pour le quotidien de l'opposition, les journalistes du *Nouveau Courrier* sont des victimes de pressions émanant des services du procureur Raymond Tchimou. Il convient de les défendre à tout prix. Dans cette perspective, le quotidien relaye un communiqué du *Nouveau Courrier* qui affirme que « cette tentative d'intimidation ne passera pas » (*Le Patriote*, 14/07/2010). La position de *Notre Voie* est plus ambiguë. De prime abord, il est tentant de croire que le journal condamne l'accusation portée par le procureur à l'encontre des journalistes du *Nouveau Courrier*. La publication laisse penser qu'elle défend les journalistes, au nom du respect de l'éthique professionnelle, lorsqu'elle explique que les accusés refusent de dévoiler leur source en « s'arc-boutant à [sic] la déontologie de leur métier » (*Notre Voie*, 15/07/2010). Mais quelques lignes plus loin, le quotidien proche du FPI semble approuver tacitement l'emprisonnement des trois journalistes, pour le bien de la République. Il dénonce les partisans de leur libération : « [Le dossier de la filière café-cacao est] un dossier sensible qui ne finit pas de foutre les boules à la République. Mais Reporters sans frontière n'en a cure. L'organisation demande la remise en liberté des journalistes » (*Notre Voie*, 15/07/2010). Le ton du journal public *Fraternité Matin* est, quant à lui, descriptif. Le premier article relatif à l'affaire est factuel et anonyme (*Fraternité Matin*, 14/07/2010). Le second, également

¹² À l'issue du second tour du 28 novembre 2010, Alassane Ouattara est proclamé président de la République. Mais Laurent Gbagbo conteste sa victoire. Après plusieurs mois de guerre civile, il est finalement arrêté le 11 avril 2011. L'investiture d'Alassane Ouattara a lieu le 21 mai 2011.

anonyme, relaye aussi la position de Reporters sans frontières. L'organisation évoque une « grave menace à la liberté de la presse et appelle à la libération immédiate des trois journalistes » (*Fraternité Matin*, 15/07/2010).

La mobilisation professionnelle

Dès le début de l'affaire, les associations professionnelles de journalistes ivoiriens se mobilisent et communiquent par journaux interposés. Les trois quotidiens relayent leur action de manière plus ou moins positive, selon leur ligne éditoriale.

Le ton du journaliste de *Notre Voie* est à nouveau ambigu, presque dépité. « Il fallait s'y attendre », écrit-il, « dans une déclaration conjointe, l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI), l'Organisation des journalistes professionnels de Côte d'Ivoire et le Syndicat national des agents de la presse privée de Côte d'Ivoire (SYNAPP-CI) "exigent la libération sans condition et sans délai des journalistes" » (*Notre Voie*, 16/07/2010). Le quotidien bleu relaye néanmoins les revendications des associations¹³ ainsi que celles du Groupement des éditeurs de presse de Côte d'Ivoire (GEPCI)¹⁴. Tous condamnent l'arrestation des trois hommes et rappellent qu'une loi¹⁵ interdit l'emprisonnement des journalistes. Dans les éditions suivantes, cependant, *Notre Voie*, de tendance pro-gouvernementale, n'évoque plus jamais l'action des associations professionnelles. En revanche, *Le Patriote* cherche à démontrer à ses lecteurs que les associations professionnelles « sont remontées » (15/07/2010) et iront jusqu'au bout pour défendre les collègues emprisonnés. Le quotidien veut prouver que « la détermination et la solidarité de toute la grande famille de la presse » auront raison des « abus de la justice ivoirienne » (*Le Patriote*, 26/07/2010-d). Selon le journal vert, la presse ivoirienne est soutenue par les condamnations émanant « du monde entier » (*Le Patriote*, 26/07/2010-c). Le quotidien d'opposition maintient cette ligne tout au long de l'affaire. Ainsi, quelques jours plus tard, il rappelle qu'« il est temps que toutes les organisations se mobilisent pour obtenir la relaxe pure et simple des confrères » (*Le Patriote*, 18/07/2010-b). Dans ses différentes éditions, la publication appelle à la solidarité professionnelle et se réjouit de la mobilisation générale des journalistes contre les manœuvres du pouvoir en place, qui veut les empêcher de « mettre la plume dans les plaies » d'une « démocratie vacillante » (*Le Patriote*, 20/07/2010). Elle appelle « la corporation » à « marcher contre cette justice aux ordres ». « Ensemble », écrit-elle, « nous devons mettre un terme à

¹³ L'UNJCI et le SYNAPP-CI condamnent la propension du procureur de la République à agir en violation de la loi 2004-643 du 14 décembre 2004 et rappellent que la protection des sources du journaliste est au cœur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression de façon générale.

¹⁴ Le GEPCI appelle « les autorités politiques et judiciaires, les acteurs politiques et la société civile à tout mettre en œuvre pour promouvoir et protéger la liberté de la presse et à assurer protection et soutien aux entreprises de presse, ainsi qu'aux journalistes dans l'accomplissement de leur difficile mission au service de la nation ».

¹⁵ Loi 2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse.

ce supplice qui n'a que trop duré.» Tout en stigmatisant « les journaux bleus », il présente la profession comme unie et soudée (*Le Patriote*, 17 et 18/07/2010-a) : « Tous contre un. La presse ivoirienne donne une image d'elle. Bonne. Une leçon de confraternité aux politiques. Malgré nos divergences. Elle joue à fond la carte de la solidarité » (*Le Patriote*, 21/07/2010).

Fraternité Matin relaye également les vues des associations professionnelles, notamment celle du président de l'Union internationale de la presse francophone (UPF) et ancien directeur de développement du groupe *Fraternité Matin*, Alfred Dan Moussa¹⁶. Celui-ci rappelle l'existence d'une loi qui supprime les peines de prison pour les journalistes (*Fraternité Matin*, 16 juillet 2010). Le discours indirect reste cependant de mise. Le journal public ne prend pas position en tant qu'organe de presse. Il ne fait que mentionner l'attitude adoptée par les organisations. Les articles (*Fraternité Matin* 17 et 18 -19 – 20b – 24 et 25/07/2010) se suivent et se ressemblent : le ton est factuel et l'usage des guillemets systématique. Si le ton n'est pas aussi incisif que celui du *Patriote*, *Fraternité Matin* relaye néanmoins les propos d'organisations professionnelles favorables à la cause des journalistes, ce que ne fait pas *Notre Voie*.

Le rôle attribué au journalisme

En relatant l'affaire du *Nouveau Courrier*, les trois titres dévoilent également la façon dont ils perçoivent le journalisme et les journalistes en Côte d'Ivoire.

Pour *Le Patriote*, le rôle et la responsabilité des professionnels des médias « dans la lutte contre les maux qui minent la société (corruption, détournement de deniers publics, népotisme, etc.) sont inestimables » (*Le Patriote*, 16/07/2010-b). Ce rôle consiste à « informer l'opinion sur la conduite des affaires de l'État » (*Le Patriote*, 19/07/2010-b). À travers la défense des journalistes du *Nouveau Courrier*, qui « n'ont fait qu'accomplir leur devoir et assumer leur responsabilité devant la nation, en recherchant et en diffusant, selon les règles universelles du journalisme, des informations justes et irréfutables » (*Le Patriote*, 16/07/2010-b), le quotidien de l'opposition propose une image des journalistes acteurs de la liberté de la presse, elle-même pilier de la démocratie (*Le Patriote*, 19/07/2010-b). Leur contribution à la consolidation de l'État de droit est présentée comme fondamentale (*Le Patriote*, 28/07/2010)¹⁷. Grâce à eux, affirme le quotidien, « la moralisation de la vie publique est en marche » (*Le Patriote*, 29/07/10). Pour *Le Patriote*, les journalistes du *Nouveau Courrier* sont « des héros que l'on veut faire passer pour des zéros » (*Le Patriote*, 19/07/2010-b). La publication défend également le respect des règles

¹⁶ Alfred Dan Moussa a été directeur du développement du groupe jusqu'en décembre 2010.

¹⁷ « À l'instar du taon, les animateurs des organes de presse, en dénonçant quotidiennement la corruption, l'enrichissement illicite, le favoritisme, le tribalisme et bien d'autres tares encore vivaces dans notre société, participent à la moralisation de la vie nationale. »

propres à la profession. *Le Patriote* dénonce le fait que l'on « [emprisonne] des journalistes pour les contraindre à violer leur propre déontologie en livrant leur source d'information » (*Le Patriote*, 16/07/2010-b). Pour le quotidien vert, « la protection des sources du journaliste est au cœur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression de façon générale » (*Le Patriote*, 16/07/2010-a). Elle est un droit inaliénable qui constitue l'essence de la protection des journalistes (*Le Patriote*, 26/07/2010-d). Le secret des sources « fonde l'éthique même » de la profession. « En la matière », affirme *Le Patriote*, « il est préférable de mourir plutôt que de donner dans la lâcheté et la couardise » (*Le Patriote*, 17 et 18/07/2010-a).

Fraternité Matin privilégie le discours indirect et publie peu d'éditoriaux. Il est donc plus difficile de cerner le rôle que le quotidien public attribue aux journalistes. Par les discours rapportés, il propose néanmoins une image soudée de la profession, régie par des règles qui lui sont propres. Ainsi, à l'annonce du report du délibéré, le journal relaye-t-il la position nuancée du secrétaire général du SYNAPP-CI, Guillaume Gbato. Ce dernier indique que « les organisations vont se concerter pour arrêter la conduite à tenir » (*Fraternité Matin*, 22/07/2010). À l'issue du procès, *Fraternité Matin* restitue les propos tempérés du président de l'UPF. Celui-ci se réjouit de « la mobilisation des journalistes » qui ont « entretenu et cultivé la cohésion, la solidarité, la confraternité. » Il encourage chacun d'entre eux « à s'approprier au jour le jour le code de déontologie et la loi sur la presse » (*Fraternité Matin*, 27/07/2010-b). Dans l'un des deux articles du quotidien public reflétant une position personnelle de l'auteur, celui-ci se réjouit du fait que ses « confrères » du *Nouveau Courrier* ne soient pas condamnés à la prison, ce qui constitue « une victoire pour le monde des médias » (*Fraternité Matin*, 27/07/2010-a). Mais aucun article ne se prononce sur le rôle que sont censés jouer les journalistes dans la société ivoirienne.

Notre Voie rejoint la vision du *Patriote* sur l'importance du journalisme d'investigation et de la liberté de la presse, qu'il qualifie de « belle dame du journalisme » (*Notre Voie*, 23/07/2010). Le journal bleu semble répondre aux accusations de ses détracteurs, parmi lesquels *Le Patriote*, lorsqu'il affirme que « personne n'a l'intention de tuer [le journalisme d'investigation] » en Côte d'Ivoire. *A fortiori* pas Laurent Gbagbo qui, « de tous les chefs d'État ivoiriens, [...] est de loin celui qui a beaucoup fait pour la liberté de la presse ». « Jamais », selon *Notre Voie*, « la liberté de la presse n'a été remise en cause ». Le quotidien du FPI souligne que ce sont les journalistes eux-mêmes qui adoptent parfois des comportements répréhensibles et qui ont tendance à abuser de cette liberté : « Aujourd'hui, sous nos yeux, la presse ivoirienne affiche une liberté de ton inégalée en Afrique de l'ouest. [...]. Cette liberté de ton glisse vers l'irrévérence et la violation du code de déontologie » (*Notre Voie*, 23/07/2010).

C'est encore ce que semble signifier le quotidien lorsqu'il invite les trois journalistes du *Nouveau Courrier* à « médit[er] ce pan du blâme décerné par le Conseil national de la presse » qui les accuse d'avoir violé la loi sur la presse de 2004 « qui dispose que la diffusion d'informations, même exactes, est interdite

si elles se rapportent au contenu d'un dossier de justice non encore évoqué en audience publique » (*Notre Voie*, 23/07/2010). Lors de leur libération, *Notre Voie* enfonce le clou. La publication se réjouit de l'issue du procès, mais rappelle, par la voix du secrétaire général du SYNAPP-CI, Guillaume Gbato, que les journalistes « doivent savoir que le métier de la presse fait partie intégrante de la société qui a ses règles ». *Notre Voie* reprend les propos de Guillaume Gbato, qui met en garde : « Si nous ne revoyons pas notre façon de travailler, nous dévoyons notre métier. Les journalistes par leurs propres erreurs ne doivent pas prêter le flanc » (*Notre Voie*, 28/07/2010-b). Lors du dénouement de l'affaire, les journalistes de *Notre Voie* dénoncent son instrumentalisation et « toutes les déclarations incendiaires qui visaient plus à utiliser les journalistes comme moyen de pression sur un régime qu'on tente vainement de déboulonner depuis qu'il s'est installé en octobre 2000 qu'à obtenir la libération des journalistes » (*Notre Voie*, 28/07/2010-a).

Le contexte politique dans lequel se joue l'affaire des trois journalistes emprisonnés est ici clairement dévoilé. La façon dont les quotidiens présentent Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo, dans le cadre de l'affaire, est également révélatrice à cet égard.

Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo

En pleine campagne présidentielle, l'affaire sert d'argument politique pour valoriser ou déprécier l'image du candidat RDR ou celle du candidat FPI. L'action du procureur Raymond Tchimou, assimilé au gouvernement Gbagbo, est également interprétée dans ce but.

Sans surprise, *Notre Voie*, de tendance pro-gouvernementale, défend la position du procureur. Il est le seul des trois journaux à publier une interview de Raymond Tchimou au cours de laquelle ce dernier argue que les journalistes sont des citoyens comme les autres et sont donc soumis aux mêmes lois que tous les Ivoiriens. Implicitement, *Notre Voie* réfute l'argument du *Patriote* qui soutient que les sources utilisées par les journalistes du *Nouveau Courrier* doivent être protégées, au nom de règles propres à la profession (*Notre Voie*, 19/07/2010). *Notre Voie* cherche clairement à vilipender Alassane Ouattara. Il dénigre le geste posé par le candidat RDR, lors d'une tournée électorale, qui consistait à « débiter son meeting par "30 secondes debout", en soutien aux journalistes emprisonnés » : L'article présente Alassane Ouattara comme un « bourreau » de la presse qui cacherait son jeu pour mieux duper les électeurs : « le loup s'habille en peau d'agneau pour entrer dans la bergerie ». Mais, prévient le quotidien, « on est vigilant » (*Notre Voie*, 28/07/2010-a).

Le *Patriote* adopte un autre point de vue, lorsqu'il relate la même tournée électorale. Le journal proche du RDR rapporte le geste d'Alassane Ouattara « qui traduit l'importance qu'il accorde à la liberté de la presse » et « à trois des

leurs en prison ». Il souligne également que le candidat RDR a « demandé à la foule de se tenir debout pour trente secondes pour manifester son soutien aux journalistes », apportant ainsi « un soutien de taille à la corporation » (*Le Patriote*, 24 et 25/07/2010-e. Voir également *Le Patriote*, 24 et 25/07/2010-d). Dans le même numéro, le porte-parole de Ouattara présente le candidat RDR comme le défenseur « d'une véritable et réelle liberté de la presse » (*Le Patriote*, 24 et 25/07/2010-b). *Le Patriote* accuse le pouvoir en place de vouloir réduire au silence les journalistes, « au nom de la grandeur de la Nation ». L'État ivoirien, affirme le quotidien vert, « march[e] carrément sur la tête » depuis l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo (*Le Patriote*, 17 et 18/07/2010-a). Tout comme *Notre Voie* invite ses lecteurs à se méfier des ruses d'Alassane Ouattara, le porte-parole du candidat RDR conclut, dans *Le Patriote*, qu'il ne faut pas se laisser distraire par les manœuvres du FPI qui « crée la diversion pour ne pas avoir à affronter la réalité », chaque fois que Laurent Gbagbo se sent en danger. Il faut donc aller aux élections, écrit *Le Patriote*, en vue de changer la situation (*Le Patriote*, 24 et 25/07/2010-b). Plusieurs articles évoquent encore la promesse non tenue par « le grand chef » (*Le Patriote*, 20/07/2010) de ne plus mettre de journalistes en prison (*Le Patriote*, 17 et 18/07/2010-b). Ils reviennent sur les violations de la liberté de la presse commises depuis l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo (*Le Patriote*, 19/07/2010-b et c). « Gbagbo ancien opposant n'aime pas les journalistes », soutient le quotidien vert (*Le Patriote*, 26/07/2010-b), ou encore : « Sous le pouvoir FPI, il est dangereux de pratiquer le métier de journaliste » (*Le Patriote*, 26/07/2010-e), il « n'est vraiment pas bon d'être journaliste en Côte d'Ivoire » (*Le Patriote*, 24 et 25/07/2010-a). Fidèle à sa logique, *Le Patriote* suggère donc, par la voix d'une porte-parole d'Alassane Ouattara, de se défaire de « ce régime FPI [...] qui se complait hélas dans un environnement répugnant d'injustice, de tribalisme, de favoritisme, de détournement de deniers publics, de dictature... ». « La presse est en danger », dit-elle, « le peuple mérite donc un nouveau Président. ADO¹⁸ est prêt, Ivoiriennes, Ivoiriens, habitants de la Côte d'Ivoire, pour vous offrir une nouvelle Côte d'Ivoire propre » (*Le Patriote*, 26/07/2010-a).

Le Patriote dénigre également l'action du procureur, qui « travaille sous l'autorité du pouvoir exécutif, donc du chef de l'État » (*Le Patriote*, 19/07/2010-b). Le quotidien publie notamment des caricatures (*Le Patriote*, 17 et 18/07/2010-c ; 24 et 25/07/2010-c) qui moquent Laurent Gbagbo et « Mister Tchimou » (*Le Patriote*, 16/07/2010-c). Ce dernier est assimilé à un « bourreau » (*Le Patriote*, 19/07/2010-a) qui inspire la « honte » (*Le Patriote*, 16/07/2010-c).

Le quotidien *Fraternité Matin*, quant à lui, n'a de cesse d'afficher des positions conciliantes, toujours par la voix de personnes extérieures à sa rédaction. Ainsi donne-t-il la parole au ministre de la Communication, qui doute que « les télescopes entre certains intérêts politiques soient à l'avantage des confrères » (*Fraternité Matin*, 20/07/2010-a). La prise de position d'Alassane Ouattara, lors

¹⁸ Alassane Dramane Ouattara.

de sa tournée électorale, est mentionnée dans les pages de *Fraternité Matin*, mais sans commentaires (*Fraternité Matin*, 24 et 25/07/2010). Néanmoins, lors du dénouement de l'affaire, le journaliste Abel Doualy prend finalement la plume pour afficher un avis politique et porter un regard critique sur la gestion de l'État. Il se réjouit que le tribunal des flagrants délits ait qualifié les faits de délit de droit commun, « contrairement à l'orientation donnée par le Parquet ». Mais il déplore que le procès des journalistes ait été « le procès de toutes les légèretés ». Il évoque « une grande leçon qui devrait interpeller les uns et les autres afin qu'ils fassent preuve de plus de rigueur surtout dans la gestion des affaires publiques » (*Fraternité Matin*, 27/07/2010-a).

L'identité professionnelle des journalistes : une co-construction révélatrice

L'étude du corpus des trois quotidiens permet de rendre compte du fait que, au-delà de l'apparente mobilisation unanime, les divergences sont notables. L'existence d'une diversité de points de vue et d'autant de conflits possibles à l'intérieur d'une même profession (Bucher, Strauss, 1961) n'est ni propre au journalisme ni à la Côte d'Ivoire. Cependant, l'analyse de l'affaire des journalistes emprisonnés révèle certaines spécificités de l'exercice de la profession en Côte d'Ivoire. Celle-ci continue d'être affectée par le contexte socio-historique qui l'a vu (re)naître lors du « printemps de la presse » de 1990 (Frère, 2001 ; Perret, 2005). La presse ivoirienne reste avant tout une presse militante¹⁹, reflet et instrument des crises qui déchirent le pays.

La façon dont les journaux présentent l'affaire des trois journalistes emprisonnés à leurs lecteurs montre combien « les informations ne racontent pas seulement la politique, [mais] participent aussi d'une politique de la forme narrative » (Schudson, 1989 : 35). À la suite de Yves de La Haye, il est possible de différencier le ton utilisé par les deux journaux privés, *Notre Voie* et *Le Patriote*, de celui utilisé par *Fraternité Matin*. Le style adopté par *Notre Voie* et *Le Patriote*, « politique » et « polémique », révèle un engagement normatif. *Le Patriote* présente les journalistes comme des victimes, là où *Notre Voie* adopte une position plus ambiguë à leur égard. De son côté, *Fraternité Matin* se cantonne à l'évocation de ceux qui troublent l'ordre social, en mettant en scène, pas en question (de la Haye, 1978 : 135). Les articles non signés de *Fraternité Matin* présentent l'affaire de manière factuelle. En somme, pour utiliser la métaphore de de La Haye, le « mode de cuisson » qui transforme le cru des faits en plat consommable diffère d'une catégorie à l'autre (Neveu, 2001 : 70) et révèle une posture tant politique que journalistique.

¹⁹ Moussa Zio, président de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), entretien personnel, 26 juillet 2012, Abidjan.

Le rôle que les trois titres attribuent au journalisme est révélateur de la façon dont les journaux participent, chacun à leur manière, à la construction d'une identité professionnelle. Les discours des journalistes sur leur profession peuvent en effet être considérés comme des éléments de la construction et de la transformation continue de l'identité journalistique (Ruellan, 2007 : 87, 205). L'analyse a permis de mettre en évidence la pluralité, parfois même la nature contradictoire, de ces éléments. Pour *Le Patriote*, les journalistes sont des acteurs indispensables de la démocratie, qui ont leurs règles propres qu'il convient de respecter à tout prix. Ils doivent dénoncer les maux qui minent la société ivoirienne et la mauvaise gestion de l'État. *Notre Voie* défend également le journalisme d'investigation et la liberté de la presse. Mais le journal bleu souligne que les professionnels des médias ont tendance à abuser de cette liberté, alors même que leur déontologie ne les place pas au-dessus des lois de la République. Les journalistes du quotidien public semblent quant à eux penser leur métier comme une mission au service des lecteurs, à qui ils apportent des informations utiles. Ils endossent de ce fait le rôle de « médiateurs » et d'« ordonnateurs » qui mettent la clarté dans le chaos des événements (Neveu, 2001 : 19). Le caractère flou (Ruellan, 2007 : 205) de la profession de journaliste n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. Cependant, au-delà d'une simple divergence de positions entre professionnels des médias, l'affaire démontre que les journalistes ivoiriens en viennent régulièrement à s'affronter, surtout lorsque l'information possède un caractère politique²⁰. Elle illustre le fait que la confraternité (Campbell, 1998 : 107)²¹, tant prônée par l'Observatoire de la presse et de la déontologie (OLPED) (Daubert, 2009 : 112-113 ; Lenoble-Bart, Tudesq, 2008 : 29 ; Perret, 2005 : 158) depuis sa création en 1995, n'est pas une réalité de fait.

La façon dont sont présentés Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo révèle à quel point le journalisme doit ses conditions d'existence aux champs politique et économique (Chupin, Nollet, 2006 : 16). *Le Patriote* et *Notre Voie* se font clairement les porte-voix de « leur » candidat dans le cadre de la campagne électorale, auprès de leurs lecteurs qu'ils considèrent avant tout comme des électeurs. À leur manière, les deux quotidiens détournent le débat relatif à la question professionnelle pour nourrir ce qui semble être leur préoccupation fondamentale : le combat politique. Les deux journaux concluent que l'affaire des journalistes du *Nouveau Courrier* démontre l'hypocrisie du camp adverse et s'en servent d'argument pour appeler à l'élection de « leur » candidat. Les acteurs du même groupe professionnel usent donc des mêmes techniques dans une

²⁰ « Là où c'est exacerbé, c'est lorsqu'il s'agit de traiter l'information politique. On a souvent l'impression que les journalistes sont des militants. Que les lignes éditoriales sont des prolongements des lignes politiques ». Ibrahim Sy Savané, ministre de la Communication à l'époque de l'affaire des trois journalistes emprisonnés, entretien personnel, 24 novembre 2010, Abidjan.

²¹ À titre illustratif, le 23^e communiqué de l'OLPED du 19 avril 1996 relève « avec regrets les nombreuses atteintes à la confraternité à travers les articles dans les journaux ». Le 45^e communiqué de l'OLPED du 13 juin 1997 déplore les « propos anticonfraternels » de Maurice Lohourignon dans une émission TV.

situation identique. Mais ils s'opposent parce qu'ils adoptent une autre « définition de la situation » (Thomas, 1923). Le « parallélisme politique » est total en ce qui concerne *Notre Voie* et *Le Patriote*, tous deux sont clairement alignés sur un parti spécifique (Chupin, Nollet, 2006 : 64). Les journalistes en sont conscients. Ainsi, le directeur de rédaction de *Notre Voie* concède que « quand [on voit] la Une des journaux aujourd'hui, ça fait peur ». Mais, selon lui, cette situation est « pardonnable », étant donné le contexte électoral. Il la justifie aussi par le manque d'ancrage d'une presse née il y a une vingtaine d'années à peine²². Les journalistes du *Patriote* assument également leur parti pris évident en faveur d'Alassane Ouattara. Pour Inza Kigbafory, journaliste au *Patriote*, cette façon d'exercer le métier s'est « imposée » depuis l'émergence conjointe des journaux privés et des partis politiques, lors du printemps de la presse. Depuis, dit-il, la plupart des journaux sont « financés par des responsables politiques, pour un combat politique. » Il regrette cette situation mais se dit contraint « de faire avec la réalité du terrain²³ ». Le rédacteur en chef de *Fraternité Matin* le concède également, les professionnels des médias ivoiriens sont des « journalistes politiques »²⁴. Ils se conforment à la ligne prônée par le journal pour lequel ils travaillent : pro-RDR dans le cas du *Patriote* ; pro-FPI dans le cas de *Notre Voie* et « en faveur de la nation »²⁵, dans le cas de *Fraternité Matin*. Cette brève étude démontre que le quotidien public affiche une volonté de ne pas entrer dans les querelles partisans. Il est attaché au parti du président, même s'il se permet occasionnellement une critique indirecte du pouvoir en place.

La façon dont les trois journaux rendent compte de la mobilisation des associations professionnelles peut, quant à elle, être considérée comme un travail qui consiste à préciser la « communalité » du groupe. Selon l'approche interactionniste, la définition du rôle des associations professionnelles peut en effet être l'objet de lutte entre les membres d'une même profession qui, ce faisant, contribuent à modeler les cadres de référence socioprofessionnelle (Doray, Collin et Aubin-Horth, 2004 : 86). Dans le cas étudié, la manière de répercuter la mobilisation des associations professionnelles fait assez clairement émerger ces tensions. *Notre Voie* n'en parle que rarement et de façon distanciée ; *Le Patriote* entend démontrer qu'elles sont unies dans leur combat pour la libération des journalistes et *Fraternité Matin* relaye de manière prudente leurs propos mesurés, tout en se montrant favorable à leur action.

²² Abdoulaye Villard Sanogo, 2010, premier vice-président de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), journaliste au quotidien *Notre Voie*, entretien personnel, 24 novembre 2010, Abidjan.

²³ Inza Kigbafory, journaliste au quotidien *Le Patriote*, entretien personnel, 19 novembre 2010, Abidjan.

²⁴ Michel Koffi, rédacteur en chef du quotidien *Fraternité Matin*, entretien personnel, 8 août 2012, Abidjan.

²⁵ Pascal Soro, journaliste au quotidien *Fraternité Matin*, entretien personnel, 9 août 2012, Abidjan.

Conclusion

Les quatre thématiques analysées sont considérées comme autant de pratiques identitaires, autant de processus de délimitation d'enjeux communs, qui redéfinissent les frontières de la profession de journaliste en Côte d'Ivoire. L'analyse révèle que les représentations diffusées tendent à être contrôlées par des segments particuliers de la profession (Bucher, Strauss, 1961), incarnés par les rédactions de *Notre Voie*, du *Patriote* et de *Fraternité Matin*. Ces représentations sont communiquées de façon divergente par les trois titres qui proposent des alternatives aux images de la profession véhiculées par une partie seulement des journalistes ivoiriens, auxquels ils ne s'identifient pas. Ces divergences participent de l'autonomisation des segments à l'intérieur du groupe professionnel des journalistes. Selon les situations et les contextes, notamment politiques, les discours de la profession et des différents segments qui la composent évoluent et s'adaptent. Ils participent de cette manière à la redéfinition constante de la profession et font évoluer en permanence les repères communs des journalistes.

Références

- Bailly D., 1995, *La réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Bucher R., Strauss A., 1961, « Professions in Process », *American Journal of Sociology*, 4, pp. 325-334.
- Campbell W. J., 1998, *The Emergent Independent Press in Benin and Côte d'Ivoire. From Voice of the State to Advocate of Democracy*, Wesport, Praeger.
- Chupin I., Nollet J., éd., 2006, *Journalisme et dépendances*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Daubert P., 2009, *La Presse écrite d'Afrique francophone en question*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- de La Haye Y., 1978, *Journalisme, mode d'emploi*, Grenoble, Éd. La Pensée sauvage.
- Diabi Y., 2000, « L'information et le pouvoir politique en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990 », *Hermès*, 28, pp. 245-255.
- Doray P., Collin J., Aubin-Horth S., 2004, « L'État et l'émergence des "Groupes professionnels" », *Cahiers canadiens de sociologie*, 1, pp. 83-110.
- Frère M.-S., 2001, « Dix ans de pluralisme en Afrique francophone », *Les Cahiers du journalisme*, 9, pp. 28-58.
- Lemieux C., éd., 2010, *La Subjectivité journalistique. Onze leçons sur le rôle de l'individualité dans la production de l'information*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Lenoble-Bart A., Tudesq A.-J., 2008, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne. Problématiques, sources et ressources*, Paris, Karthala.
- Le Pape M., Vidal C., éd., 2002, *Côte d'Ivoire. L'année terrible, 1999-2000*, Paris, Karthala.

L'identité professionnelle des journalistes ivoiriens : une construction collective et segmentée

Lucas Y., Dubar C., éd., 1994, *Genèse et dynamique des groupes professionnels*, Lille, Presses universitaires de Lille.

Neveu É., 2001, *Sociologie du journalisme*, Paris, Éd. La Découverte, 2009.

Perret T., 2005, *Le Temps des journalistes*, Paris, Karthala.

Ruellan D., 2007, *Le Journalisme ou le professionnalisme du flou*, Saint-Martin d'Hères, Presses universitaires de Grenoble.

Schudson M., 1989, « Rhétorique de la forme narrative : l'émergence de conventions journalistiques dans la presse TV », *Quaderni*, 8, pp. 27-39.

Thomas W., 1923, *The Unadjusted Girl. With Cases and Standpoint for Behavior Analysis*, Boston, Little, Brown and Company.

Toppe G., 2011, *La Typologie des médias dans les pays en développement : le cas de la Côte d'Ivoire*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas.

Tudesq A.-J., 1995, *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Éd. de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

— 1998a, *Journaux et radios en Afrique au XIX^e et XX^e siècles*, Nogent-sur-Marne, GRET.

— 1998b, *L'Espoir et l'illusion. Actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, Éd. de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Zio M., [s.d.], *Crise en Côte d'Ivoire. Responsabilité de la presse, impact de l'Olped*, Fédération internationale des journalistes.

Zio M., Lemoine-Minéry F., 2001, *L'État des médias en Côte d'Ivoire*, Nogent-sur-Marne GRET.

Corpus

Articles de presse

Notre Voie

Depry D., « À tout vent. Le journaliste d'investigation ne mourra pas ... », *Notre Voie*, vendredi 23/07/2010, n° 3638.

Gomon E., « Gbato Guillaume. Secrétaire du SYNAPPCI : "Les journalistes ne doivent pas prêter le flanc" », *Notre Voie*, mercredi 28/07/2010-b, n° 3642.

Kouyo Augustin, « Le loup en peau d'agneau », *Notre Voie*, mercredi 28/07/2010-a, n° 3642.

Schadé A., « Détention des journalistes du *Nouveau Courrier d'Abidjan* à la police criminelle. L'UNJCI, l'OJPCI, le GEP-CI et le SYNAPP-CI exigent la libération sans condition des détenus », *Notre Voie*, vendredi 16/07/2010, n° 3632.

— « Les journalistes du *Nouveau Courrier d'Abidjan* toujours à la police », *Notre Voie*, jeudi 15/07/2010, n° 3631.

Teha Dessrait F. (propos recueillis par), « Emprisonnement de trois journalistes du *Nouveau Courrier*. Raymond Tchimou : “Un journaliste ne doit pas marcher sur la liberté des autres” », *Notre Voie*, lundi 19/07/2010, n° 3634.

Le Patriote

« Déclaration commune de l'UNJCI, SYNAPPCI et OPJCI », *Le Patriote*, vendredi 16/07/2010-a, n° 3222.

« Déclaration du groupement des éditeurs de presse de Côte d'Ivoire (GEPCI) », *Le Patriote*, vendredi 16/07/2010-b, n° 3222.

Abiet Y.-M., « Tournée du Président du RDR à Vaouva et le Worodougou. Solidarité totale envers les journalistes emprisonnés », *Le Patriote*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010-e, n° 3229.

Coulibaly B., « Liberté en danger! », *Le Patriote*, vendredi 16/07/2010-c, n° 3222.

— « Trait d'esprit. Belle leçon ! », *Le Patriote*, 21/07/2010, n° 3226.

Coulibaly J.-C., « Journalistes arrêtés, tabassés et gazés : La refondation, un régime liberticide », *Le Patriote*, lundi 26/07/2010-e, n° 3230.

Doudou J.-A., « Garde à vue des journalistes du *Nouveau Courrier*. Le SYNAPPCI et l'UNJCI s'indignent », *Le Patriote*, jeudi 15/07/2010, n° 3221.

— « Mis sous mandat de dépôt : Les journalistes du *Nouveau Courrier* à la Maca », *Le Patriote*, samedi et dimanche 17 et 18/07/2010-b, n° 3223.

EK (Interview réalisée par), « Joël N'Guessan (Porte-parole de ADO) à propos des journalistes incarcérés : “ADO a porté un ruban rouge en guise de solidarité à Vavoua” », *Le Patriote*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010-b, n° 3229.

Gbalin T., « La semaine de T. Gbalin », *Le Patriote*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010-c, n° 3229

— « La semaine de T. Gbalin », *Le Patriote*, samedi et dimanche 17 et 18/07/2010-c, n° 3223.

Ibrahima B., « Le monde entier regarde la Côte d'Ivoire », *Le Patriote*, lundi 26/07/2010-c, n° 3230.

JCC, « Le jeu dangereux de Tchimou », *Le Patriote*, lundi 26/07/2010-d, n° 3230.

La rédaction, « Trois journalistes en garde à vue pour avoir dévoilé les crimes. Communiqué de presse. Descente de la police criminelle à la rédaction de *Le Nouveau Courrier* », *Le Patriote*, mercredi 14/07/2010, n° 3220.

Mapiéchon R., « Faits marquants », *Le Patriote*, jeudi 29/07/2010, n° 3233.

Nimaga B., « Motus », *Le Patriote*, lundi 26/07/2010-b, n° 3230.

— « Motus », *Le Patriote*, mardi 20/07/2010, n° 3225.

— « Motus », *Le Patriote*, mercredi 28/07/2010, n° 3232.

— « Motus », *Le Patriote*, samedi et dimanche 17 et 18/07 2010-a, n° 3223.

— « Motus », *Le Patriote*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010-a, n° 3229.

Ouloto A. D. (Porte Parole Principale d'ADO), « Une mauvaise publicité pour la Côte d'Ivoire », *Le Patriote*, lundi 26/07/2010-a, n° 3230.

Sanga Ch., « Leur bourreau est connu, c'est le Procureur de la République, Tchimou Raymond », *Le Patriote*, lundi 19/07/2010-a, n° 3224.

— Une, *Le Patriote*, lundi 19/07/2010-b, n° 3224.

TL, « ADO à Tchimou : 'libérez les journalistes' ! », *Le Patriote*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010-d, n° 3229.

YMA, « Liberté de la presse - La longue liste des violations sous la Refondation », *Le Patriote*, lundi 19/07/2010-c, n° 3224.

Fraternité Matin

— « En coulisse », *Fraternité Matin*, mercredi 14/07/2010, n° 13704.

— (communiqué de RSF), « La libération des journalistes réclamées par RSF », *Fraternité Matin*, jeudi 15/07/2010, n° 13705.

Coulibaly R., « Affaire *Le Nouveau Courrier*. Toute la presse mobilisée et solidaire », *Fraternité Matin*, vendredi 16/07/2010, n° 13706.

Doualy A., « Le procès de toutes les légèretés », *Fraternité Matin*, mardi 27/07/2010-a, n° 13715.

Kohon L., « Patrice Pohé jugé lundi en flagrant délit », *Fraternité Matin*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010, n° 13713.

Sori P., envoyé spécial à Vaouva, « Ado réclame la libération des journalistes de *Le Nouveau Courrier* », *Fraternité Matin*, samedi et dimanche 24 et 25/07/2010, n° 13713.

Yeo I.T., « Ibrahim Sy Savané : "Mon objectif est de faire en sorte que les journalistes soient libérés" », *Fraternité Matin*, mardi 20/07/2010-a, n° 13709.

— « Le sort des journalistes incarcéré sera connu demain », *Fraternité Matin*, mardi 20/07/2010-b, n° 13709.

Yeo I.T. (propos recueillis par), « Réactions à chaud ... », *Fraternité Matin*, mardi 27/07/2010-b, n° 13715.

— « Accusés d'avoir publié un document confidentiel relatif à l'enquête sur la filière café-cacao, trois confrères sont privés de liberté depuis hier. Les journalistes du quotidien *Le Nouveau Courrier* déférés », *Fraternité Matin*, samedi et dimanche 17 et 18/07/2010, n° 13707.

— « La fumée blanche n'est pas sortie, hier, du tribunal au Plateau, pour les journalistes interpellés depuis le 13 juillet. Le délibéré des journalistes reporté au 26 juillet », *Fraternité Matin*, jeudi 22/07/2010, n° 13711.

— « Les hommes de médias demandent aux autorités d'œuvrer au renforcement de la liberté de la presse en Côte d'Ivoire. Les organisations professionnelles exigent la libération des journalistes », *Fraternité Matin*, lundi 19/07/2010, n° 13708.

Entretiens

Dié Kacou Eugène, *président du Conseil national de la presse (CNP) à l'époque des faits, entretien personnel, 18 novembre 2010, Abidjan.*

Kigbafory Inza, *journaliste au quotidien Le Patriote, entretien personnel, 19 novembre 2010 et 18 juillet 2012, Abidjan.*

Koffi Michel, *rédacteur en chef du quotidien Fraternité Matin, entretien personnel, 8 août 2012, Abidjan.*

Koré Emmanuel, *rédacteur en chef du quotidien Le Patriote, entretien personnel, 8 août 2012, Abidjan.*

Kouyo Adjé Augustin, *rédacteur en chef du quotidien Notre Voie, entretien personnel, 26 juillet 2012, Abidjan.*

Sangare Yacouba, *journaliste au quotidien Le Patriote, entretien personnel, 20 juillet 2012, Abidjan.*

Soro Pascal, *journaliste au quotidien Fraternité Matin, entretien personnel, 9 août 2012, Abidjan.*

Sy Savané Ibrahim, *ministre de la Communication, entretien personnel, 24 novembre 2010, Abidjan.*

Villard Sanogo Abdoulaye, *premier vice-président de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), directeur de rédaction du quotidien Notre Voie, entretien personnel, 24 novembre 2010 et 17 juillet 2012, Abidjan.*

Zio Moussa, *président de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), entretien personnel, 26 juillet 2012, Abidjan.*

Communiqués

23^e communiqué de l'OLPED du 19 avril 1996.

45^e communiqué de l'OLPED du 13 juin 1997.

Site internet

Site du *Nouveau Courrier*, [www.http://nouveaucourrier.net](http://nouveaucourrier.net), consulté le 10 juin 2013.